
Un blocage politique lourd de dangers

Anna Bozzo

Six mois après la signature de la “plate-forme pour une solution politique et pacifique de la crise algérienne” par un certain nombre de représentants de l'opposition, la paix en Algérie semble encore lointaine. Les groupes armés ainsi que les secteurs du pouvoir qui ont opté pour la guerre totale empêchent de fait, par leurs actions, l'ouverture d'un vrai dialogue entre l'opposition politique et le gouvernement. Les attentats terroristes, mais aussi la répression qui prend souvent la forme de représaille, fournissent au pouvoir l'alibi pour ne pas entreprendre une véritable négociation.

Mais jusqu'à quel point est encore valable aujourd'hui cette plate-forme de Sant' Egidio¹ qui a fait couler beaucoup d'encre mais qui jusqu'à aujourd'hui, reste ignorée par le régime algérien? Plus de trois ans après l'annulation du premier tour des élections législatives de 1991, qui a entraîné la dissolution du Front Islamique du Salut, beaucoup d'interrogations restent en effet ouvertes: quelle possibilité de solution existe donc à brève échéance pour cette crise qui risque, si elle ne l'est pas déjà devenue, de devenir endémique?

Le plus grand parti islamique algérien, au lendemain de sa dissolution par décret en mars 1992, a éclaté, ou s'est plutôt retrouvé disloqué en plusieurs fragments entre lesquels la communication est devenue malaisée, même si plusieurs fractions continuent de se réclamer du parti dissous et de son leadership. Ses leaders historiques étant alors toujours en prison, l'aile dure est entrée en clandestinité, estimant ne pas avoir d'autres choix que la lutte armée contre le régime en place. Une partie des cadres de l'aile légaliste a pris la voie de l'exil (notamment ladite

“délégation parlementaire”, c’est-à-dire les députés élus au premier tour, qui ont trouvé asile en Allemagne et aux Etats Unis). Or paradoxalement, la Constitution de février 1989 étant encore en vigueur, celle-ci reste la source de la légitimité du FIS qui a été régulièrement autorisé par les autorités algériennes en septembre 1989. L’aile politique et légaliste du parti ne cesse d’ailleurs de s’y référer. Mais si ses cadres en exil s’estiment victimes d’une série d’abus de pouvoir sur la base de ladite Constitution, ils ne se dissocient cependant pas de la stratégie de terreur et d’insécurité généralisée adoptée à l’intérieur par des groupes armés qui se sont organisés dans le but de tenir en échec le pouvoir en place. Les cadres en exil sont en effet bien conscients que, comme cela s’est passé durant la guerre de libération, ceux qui conduisent la bataille sur le terrain auront facilement beau jeu de marginaliser et de désavouer ceux qui, de l’extérieur, prétendent dicter la ligne politique du mouvement. D’autre part, les leaders historiques, en particulier Ali Belhadj, doté, dit-on, d’un certain ascendant sur la “résistance armée”, sont de nouveau en prison depuis mars 1995, alors qu’ils avaient auparavant obtenu du président Zéroual un traitement de résidence surveillée; impossible donc au mouvement dans son ensemble, dans les conditions actuelles, d’ouvrir le débat parmi ses cadres de l’intérieur et de redéfinir une stratégie.

Du côté du gouvernement, qui pourtant détient entièrement l’initiative politique, l’impasse n’est pas moins évidente: les déclarations d’intention du président Zéroual ouvrent la voie à la recherche d’une solution politique et pas seulement militaire du conflit. Toutefois, les effets de ce qui fut, indiscutablement et malgré les expédients institutionnels pour le rendre acceptable, une épreuve de force des autorités algériennes, hypothèquent toute possibilité de conduire le pays à la “paix civile”. D’autant que la répression ou la prévention des actions terroristes “par tous les moyens” y compris le recours à des violations systématiques des droits de l’homme, plutôt que de gagner au régime la confiance des citoyens, lui ont soustrait des régions entières passées sous le contrôle de la guérilla.

Une telle épreuve de force, qui est en réalité l’expression de la volonté de la hiérarchie militaire, de se placer hors de la Constitution de 1989 a non seulement liquidé les résultats d’une consultation électorale au cours de laquelle votants et abstentionnistes s’étaient exprimés, chacun à sa manière, pour sanctionner durement l’équipe dirigeante, mais a infligé de fait un rude coup à la société civile, réduisant de manière drastique les espaces d’initiative politique des partis d’opposition, des associations et des simples citoyens.

Au cours de ces dernières années, a prévalu au sein de l’armée la volonté de conduire la répression contre le parti islamique jusqu’aux plus extrêmes conséquences. Les sévères dispositions liées à l’état de guerre, non seulement autorisent la censure, mais limitent de fait la liberté d’information d’une presse déjà menacée par le terrorisme et qui est souvent obligée, pour survivre, d’avoir recours à l’autocensure. Cet état de fait enlève évidemment toute crédibilité aux tentatives de dialogue qui, pourtant, n’ont pas manqué de la part du président de la République: il a eu d’abord plusieurs rencontres bilatérales avec quelques représentants de

l'opposition, mais toujours en excluant le FIS. En juin 1995, le bruit a couru que des pourparlers auraient eu lieu avec les leaders du FIS, en vue de la mise en liberté de quelques uns d'entr'eux, à l'occasion de l'anniversaire de l'indépendance, avec la médiation du cheikh Hocine Slimani. Mais là aussi, cette tentative bilatérale Pouvoir-FIS, dont les autres partis politiques étaient exclus, n'a pas eu de succès: l'arrestation du cheikh Slimani est venue démentir la poursuite de tout dialogue dont la rupture a été officiellement annoncée par le président Zéroual le 11 juillet dernier.

Parallèlement, la guerre sainte (djihad) que mènent les groupes armés, se poursuit avec son lot quotidien d'attentats contre des objectifs militaires, mais aussi contre la population civile. Parmi toutes ces violences, celles contre les femmes prennent une forme particulièrement cruelle et provocatrice.

Mais dans la conjoncture actuelle, ceux qui pourraient parler aux militants islamiques armés et les sommer d'arrêter le recours à de telles méthodes de lutte, de plus en plus impopulaires, sont en prison et, faute de contreparties politiques, ils n'ont d'autre force que le silence, dans la confrontation entre le parti dissous et le Pouvoir.

Il faut dire aussi que ni la dynamique ni la matrice d'une grande partie des violences attribuées aux groupes armés ne sont claires. Ainsi, les origines des attentats commis contre des personnages-clé de la politique, tels que le Président Boudiaf ou l'ex-ministre Kasdi Merbah, tous deux assassinés en 1992, restent obscures. On prétend que ces groupes seraient abondamment infiltrés d'éléments étrangers au mouvement islamiste. Or, ce genre de phénomène, de par sa nature, échappe à toute démonstration et ne peut fonder aucune analyse.

Mais il faut considérer sérieusement, à notre avis, la tournure qu'ont prise les attentats contre les femmes algériennes depuis quelque temps. S'il faut considérer que la violence contre les femmes ne date pas seulement d'hier, on arrive mal à expliquer, du point de vue islamique, un tel acharnement contre ces gardiennes potentielles de la tradition qu'il faudrait récupérer plutôt qu'abattre à l'aveuglette; une telle situation ne peut que paraître suspecte. Il est vrai que les femmes algériennes ont, elles aussi, beaucoup souffert au nom d'une prétendue fidélité aux valeurs islamiques; en réalité, elles ont été les victimes d'une société qui a toujours été, à l'ombre de l'Islam d'Etat, moraliste, hypocrite et violemment misogyne. Mais dans la conjoncture actuelle, quels ont été les critères qui ont servi à en faire les cibles de cette violence acharnée? Terrorisées, braquées, privées de toute possibilité de s'exprimer ou de réagir, que leur reproche-t-on? De s'opposer à la loi islamique? Cela expliquerait qu'on prenne pour cible les féministes depuis toujours hostiles au projet de société prôné par le parti islamique, à cause du côté de la famille, adopté en dépit de leur lutte dans les années 80. Mais on tue aussi des femmes du peuple et même des adolescentes et des enfants, qui appartiennent à cette Algérie que l'Islam politique voudrait libérer d'un régime considéré comme corrompu et inique. La férocité de ces crimes contre les femmes dont certains ont pu être filmés par des témoins munis de télé-caméras et, en général, la plupart de ces attentats contre des civils innocents, tués au

hasard dans les attentats à la bombe, semble plutôt répondre, au-delà de la guerre classique par communiqués interposés, à un dessein visant à isoler la “guérilla” de la population et à la désigner à la vengeance généralisée à l’intérieur et à l’extérieur de l’Algérie.

Apparemment plus “crédibles” (parce que la stratégie du terrorisme peut avoir sa logique, même démentielle) et tout aussi barbares et lâches, sont les attentats contre l’élite intellectuelle, désarmée et mal protégée: journalistes, artistes, universitaires, accusés, à tort ou à raison, de servir au maintien d’un régime qui, bien que délégitimé aux yeux de beaucoup, continuerait à recevoir des bouffées d’oxygène de ses “intellectuels organiques”². Ces crimes évidemment situés hors de toute légalité, devraient être punis à l’intérieur d’un cadre légal. Or c’est loin d’être le cas. Ils sont traités en toute “illégalité” et cela, de manière systématique, par les forces de l’ordre (on parle par euphémisme de “dépassements” mais il s’agit bel et bien, dans de nombreux cas, de ratissages de villages et de quartiers, de représailles de masse et de véritables actions de guerre).³

L'agonie de l'Etat de droit

De la logique subversive du djihad, comme de l’arbitraire de la répression, devenant massacre, l’Etat de droit, qui avait laborieusement commencé à émerger de la crise du système du parti unique, subit de nombreux coups qui font craindre pour sa survie: les groupes armés, avec leurs actions terroristes, prétendent s’ériger en juges de leurs concitoyens et s’attribuent l’autorité de décider qui est innocent et qui est coupable, qui a le droit de vivre et qui doit mourir. Sur cette voie, les groupes armés risquent à la longue d’entamer sérieusement, auprès d’une population aussi durement éprouvée, la crédibilité du parti islamique dont ils se réclament. Mais c’est aussi le cas des forces de l’ordre qui accomplissent des rafles de masse et des exécutions sommaires.

En tout cas, quels que soient les rapports, jusqu’à maintenant assez flous et ambigus, entre le GIA et le FIS, on peut avancer l’hypothèse que beaucoup de ceux qui avaient cru trouver dans le parti islamique une issue à la dégradation morale et sociale du pays seraient aujourd’hui déçus. En effet, comme le FIS n’a jamais pris ses distances à l’égard d’une violence qu’il considère comme une réaction à celle du régime, il ne peut espérer être dissocié de la violence dans l’imaginaire et dans l’expérience douloureuse de la population qui la subit au quotidien. Par ailleurs, en raison des méthodes employées par la répression d’Etat qui génère autant de violence et endeuille chaque jour les familles de ceux qui sont suspectés de soutenir la guérilla, le plus souvent sans preuves de leur implication effective dans le terrorisme, la popularité du gouvernement en est affectée.

Le pouvoir (c’est-à-dire la hiérarchie militaire et le gouvernement qui en exécute les directives), avec l’intervention sur une large échelle de l’armée et de corps spéciaux anti-guérilla, est en train de mener une chasse impitoyable et sans merci non seulement à tous ceux qui, au nom

de l'idéologie islamiste, sont passés à la lutte armée, mais aussi à leurs sympathisants et supporters. Vrais ou présumés, ceux-ci n'ont aucune garantie quant à la sauvegarde des plus élémentaires droits de l'homme. De cette manière, le pouvoir a fini par restituer visibilité et initiative politique précisément à la guérilla qu'il voudrait mettre hors-jeu: celle-ci, en se battant contre les représentants des forces de l'ordre et en signant les crimes les plus odieux contre des civils sans défense, a eu beau jeu d'alimenter à son tour la stratégie de la tension.

Comme on le voit, les responsabilités de la prolongation de la crise actuelle ne sont pas uniques. La thèse d'un régime algérien garant de l'avenir de la démocratie sur la rive sud de la Méditerranée, engagé dans l'éradication d'une barbarie islamiste, ne tient pas.

Aujourd'hui sur la scène s'affrontent deux adversaires, mais il est impensable que l'un ou l'autre puisse remporter une victoire militaire complète: les groupes armés qui échappent à tout contrôle, malgré leurs divisions et les coups très durs qu'ils ont reçus, ne semblent pas au bord de la débandade. L'armée, qui a pourtant mis en œuvre tous les moyens disponibles et qui s'est dotée de moyens et de corps spéciaux, ne parvient pas à neutraliser la guérilla et a même perdu le contrôle de quelques régions. La population civile, en proie à la peur d'être en même temps cible d'attentats et de représailles, est l'otage des uns et des autres et paie un prix très élevé, en termes de vies humaines et de reconnaissance de ses droits les plus élémentaires: avant tout le droit à la sécurité et à la vie.

Militaires et émirs sont donc les arbitres d'une situation qui glisse de plus en plus vers une véritable guerre civile, et là où une solution militaire semble impraticable, tout compromis qui interviendrait entre les deux adversaires se ferait aux dépens d'une société civile complètement bâillonnée, qui est dans l'impossibilité de faire entendre sa propre voix. Le dépassement de la crise actuelle, avec la cessation de la violence et le retour à des conditions pour une coexistence civile, devient chaque jour plus difficile.

Six mois après la signature de la plate-forme de Rome, on peut prendre la mesure de l'importance objective qu'a pris, à l'épreuve du temps, cette initiative d'une partie de l'opposition algérienne⁴. Sa présentation à la presse internationale le 13 janvier 1995 a été accompagnée en Algérie par une couverture médiatique systématiquement négative et par une campagne très violente de diffamation à l'égard des signataires et de leurs hôtes. Cette campagne, conduite par quelques organes de presse d'obédience gouvernementale, visait à discréditer l'opération aux yeux de l'opinion intérieure. Le résultat n'aura pas été celui escompté: à côté d'une réaction généralisée de chauvinisme s'est en effet développée aussi une grande curiosité et une volonté de reprendre le débat et l'initiative politique à l'intérieur du pays; et ceci en dépit de la cassure profonde entre les partisans de la "réconciliation" et les "éradicateurs", c'est-à-dire ceux qui entendent extirper tout extrémisme religieux. Progressivement, l'idée qui soutend la procédure de la plate-forme, comme voie pour parvenir à la paix civile, a fait son chemin et aujourd'hui s'est renforcée la conviction que l'unique issue n'est pas celle de l'anéantissement physique, par ailleurs illusoire, du

parti islamiste, mais bien celle du rétablissement de conditions pour que la population puisse s'organiser et exercer ses choix politiques dans la paix, seule garantie pour une compétition électorale libre et sans contrainte.

A l'intérieur de l'Algérie, la pétition des jeunes du RAJ (Rassemblement Action Jeunesse), qui a recueilli plus de 10 000 signatures en est la preuve. Sur un autre plan, l'important appel des intellectuels français va dans la même direction et montre que, même en France, le climat a changé.⁵

La logique du pacte

On discute aujourd'hui plus que jamais de cette plate-forme, même si on cherche à la liquider en amont avec l'argument de la présumée faible représentativité de tel ou tel de ses signataires. Mais à l'aune de la dernière compétition électorale, ces signataires représentent 80% des suffrages exprimés et même s'ils ne représentaient qu'eux-mêmes, en l'absence totale d'une mobilisation politique de la base, le rôle de ce document, comme catalyseur d'initiatives politiques entre les partis algériens est évident. Il suffit de constater la réussite du meeting convoqué le 9 juin à la salle Harcha, où, malgré les boycotts, les intimidations et les menaces, environs 12 000 militants ont montré leur détermination.

On peut donc dire que cette initiative née sous l'égide de la communauté de Sant'Egidio, est tout sauf un "non-événement", comme l'on se plaît à le définir à Alger.

Ce qui paraît important c'est que le document élaboré par les partis présents à Rome s'inscrit dans une logique de "pacte", susceptible d'assurer aux contractants des "garanties" à plus ou moins long terme, c'est-à-dire jusqu'à ce que le pays se dote d'une Assemblée constituante en vue de décider collectivement des règles qui pourront remplacer ce pacte. Par ailleurs, une série de points importants, qui sanctionnent la nature composite et plurielle de la société algérienne, irréductible à toute uniformité. Telle est par exemple la reconnaissance de la langue et de la culture berbère comme partie intégrante de l'identité du pays, affirmée pour la première fois dans un document écrit, à côté de l'Islam et de la langue arabe. Sont affirmées également quelques "règles" fondamentales du jeu démocratique, ce qui est particulièrement important puisque cela signifie qu'elles ont été "acceptées" par tous les signataires, comme le principe de l'alternance et le pluralisme religieux (antichambre du pluralisme tout court?). Au lieu de crier à leur prétendue mauvaise foi, il suffit de les prendre au mot, puisqu'ils se sont engagés publiquement devant le monde entier, et surtout devant le peuple algérien. Celui-ci saura les juger sur le degré de cohérence qu'ils auront lors d'une prochaine compétition électorale.

Nous sommes donc en présence des conditions nécessaires pour que se développe dans le pays un débat sérieux dans ce sens. Les bases existent désormais pour un dialogue avec le pouvoir, un dialogue entendu

comme une “négociation” à certaines conditions, qui sont par elles-mêmes “négociables”. L'objectif immédiat est clairement celui de faire cesser la violence “d'où qu'elle vienne” et d'ouvrir une période de transition vers de nouvelles échéances électorales, le FIS ayant renoncé à sa revendication de repartir du second tour annulé des élections législatives de 1991.

Etant donné l'urgence de faire cesser les massacres qui continuent à ensanglanter le pays, les commentaires tendant à extraire tel ou tel point de la Plate-forme pour justifier son rejet global n'ont donc guère de sens. On s'indigne inutilement, à notre avis, pour l'expression qui affirme “la primauté de la loi légitime”; en effet, dans ce couple de termes juridiques (*qanun shar'i*) certains ont voulu lire une référence sournoise à la *char'ia*, sans compter que l'expression en question est déjà le résultat empirique de la contamination entre deux ordres juridiques différents. Même pour le droit musulman classique, ce serait déjà une monstruosité⁶. En tout cas, le texte faisant foi ayant été élaboré en français puis seulement après traduit en arabe, des témoins pourront confirmer que, dans l'intention des signataires, l'accord s'est fait sur une expression qui pouvait satisfaire tout le monde: la loi “légitime” doit se comprendre comme étant “conforme aux lois et règles établies dans le cadre d'institutions librement élues”, ce qui n'exclut pas que la référence à la *shari'a* dans ce contexte soit chargée d'une ambiguïté évidente. Or, celle-ci, au lieu d'être perçue comme un piège ou un danger, devrait plutôt encourager les juristes et les politologues des deux mouvances à approfondir le débat dans le même climat constructif et dans la même détermination à affirmer la volonté de paix du peuple algérien que celle qui a donné lieu à l'élaboration du document.

Il s'agit donc d'un document à considérer en bloc, avec toutes ses limites et ses contradictions, à prendre pour ce qu'il est: un instrument technique, comme tel modifiable dans le cadre d'un processus de négociations à ouvrir. Il permet de restituer l'initiative aux partis politiques en les intégrant dans le processus de normalisation, comme garants d'une transition “démocratique”. Le fait d'envisager que cette transition devra avoir lieu en accord avec le pouvoir est en soi significatif: il s'agit d'une offre de paix formulée par une partie, certes non négligeable, de la société algérienne qui pourrait aussi trouver de nouveaux consensus, dans les rapports avec la hiérarchie militaire par le biais du gouvernement, tout accord entre les parties en présence devant être ratifié à ce niveau. Ceci est d'une importance capitale et présuppose la reconnaissance de l'actuel président de la République comme un interlocuteur valable capable de guider la transition.

Dans cette perspective, et selon la “logique du pacte”, l'élection présidentielle ne serait plus prioritaire. Ce qui le deviendrait serait la reconnaissance de toutes les composantes de la société — partis, associations, comités — comme préalable à toute compétition électorale, quelle qu'elle soit. Une fois enclenché un processus de négociations sans exclusion, avec la cessation de la violence, tout deviendrait possible, y compris la relance de l'élection présidentielle.

On pourrait donc conclure sur la permanence de la validité de la Plate-

forme de Rome, ce qui n'exclut pas qu'elle puisse accueillir l'apport d'autres initiatives de paix et s'en faire l'écho. Ce document existe non seulement sur le papier mais dans les faits et continue de fonctionner comme une référence commune pour les formations politiques qui s'y reconnaissent, et comme catalyseur d'initiatives politiques. La question essentielle reste celle de la participation à part entière du FIS sur le même plan que les autres formations politiques, y compris les plus petites; et donc pas en position hégémonique comme l'affirment de manière erronée quelques commentateurs; on a assisté à des tentatives d'opposer, dans une sorte de confrontation bipolaire, les militaires au parti islamique. Ce n'est pas ce que dit la Plate-forme puisqu'elle engage le FIS à assurer une série de "garanties" pour l'existence de tous les partis politiques (point de départ nécessaire pour entamer une transition qui sera certainement longue, vers un système réellement pluraliste).

Pour toutes ces raisons, il y a encore un espace pour que les forces politiques algériennes enclenchent une confrontation politique sérieuse avec le régime. La hiérarchie militaire a jusqu'à présent, opposé un refus catégorique à cette perspective. Mais en politique, la patience et la sagesse sont parfois payantes: alors que la situation politique et économique se détériore de plus en plus, c'est du régime que la population est en droit d'attendre les choix responsables en mesure de rétablir réellement les conditions de sécurité et de paix civile. Sans doute, à l'occasion d'une prochaine échéance électorale, celui-ci sera-t-il jugé sur les actes: sur le fait qu'il aura su, ou non, se porter garant du rétablissement d'un minimum de règles reconnues par tous et restituer aux "croyants-citoyens" et aux "citoyens-croyants"⁷ la confiance dans les institutions qui sont les leurs.

Juillet 1995

(Texte traduit par
Bernard Ravenel)

Anna Bozzo est chercheur à l'Institut universitaire d'études orientales de Naples.

¹ Il s'agit d'une association fondée en 1968 dans le cadre législatif italien, avec un statut d'organisation non-gouvernementale (ONG). Très connue et répandue en Italie et dans plusieurs autres pays à cause de ses activités humanitaires et pacifistes "dans la fidélité aux principes évangéliques", elle a été reconnue en 1986 par le Vatican comme association de "laïques".

² Cf. Lahouari Addi, "Les intellectuels qu'on assassine", *Esprit*, N°1, janvier 1995, pp. 133-138.

³ Voir le rapport d'Amnesty international d'octobre 1994.

⁴ Cf. Texte intégral du document en annexe de l'article de Bernard Ravenel dans *Confluences Méditerranée* N° 14, Printemps 1995, pp. 111-121.

⁵ “Pour la paix et la démocratie en Algérie”, texte signé par de nombreux intellectuels français, en particulier par ceux qui avaient soutenu la lutte d’indépendance algérienne entre 1954 et 1962 dont P. Bourdieu, J. J. de Felice, F. Maspéro, M. Rebérioux, M. Rodinson, J. P. Vernant, P. Vidal-Naquet, et paru dans *Jeune-Afrique* N° 790 du 27 avril 1995.

⁶ Une telle expression, avec toute sa charge d'ambiguïté, ne fait que confirmer soit l'absence en Algérie d'une tradition consolidée de Droit constitutionnel, soit un usage non univoque de la terminologie juridique en langue arabe: en effet l'allusion à la *Shari'a*, même sans faire recours au terme approprié, est suffisant pour soulever une vague émotionnelle et des discussions sans fin: en effet, pour chaque juriste qui considère l'expression *qanun shar'i* comme un équivalent édulcoré de *shari'a*, on en peut trouver un autre qui affirme le contraire, en considérant le qualificatif *shar'i* comme un synonyme de loi “légitime” ou “constitutionnelle”. En aucun cas on ne peut opposer l'expression, comme il a été fait, à celle de *qanun madani*, qui signifie “code civil” (cf. *Témoignage chrétien* du 26 mai 1995).

⁷ Voir Mohamed Harbi, *L'Algérie et son destin: croyants et citoyens*, Editions Arcantère, 1994.